

VADEMECUM PAN 2023/2024

Cliquer sur un élément du menu

1. [CONDITION DE PRATIQUE A PAN](#)

2. [LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION](#)

2.1/ Procédure d'adhésion et/ou demande de licence FFESSM

2.2/ Procédure d'inscription à un stage

2.3/ Procédure d'inscription à la station de gonflage O² He

3. [EFFECTUER UN REGLEMENT](#)

4. [RÉSERVATION POUR LES SORTIES](#)

5. [INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES](#)

5.1/Assurance complémentaire

5.2/Créer son compte FFESSM

6. [P.A.F](#)

7. [DOCUMENTS ANNEXES](#)



1. Pour la pratique de l'activité d'exploration ou de formation à PLONGÉE AIGLE NAUTIQUE il vous sera demandé :

- une licence FFESSM en cours de validité, la licence FFESSM est valable du 01/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante elle peut vous être délivré par le club lors de votre inscription à l'association
- une adhésion à l'association, l'adhésion tout comme la licence est valable du 01/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante.
- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique ou l'enseignement de la plongée sous-marine

Votre dossier complet validé et le règlement effectué, il vous sera établi votre carte de membre à présenter lors de chaque sortie. Votre carte sera à retirer au tableau du bureau

Le but de cette carte est de justifier aux différents référents votre appartenance au club, que vous êtes à jours de licence FFESSM, certificat médical et votre niveau de plongeur ou encadrant pour participer aux activités de PAN.

En l'absence de carte la sortie peut vous être refusées.



[Retour menu](#)

2. LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION

2.1 PROCÉDURE D'ADHÉSION et/ou DEMANDE DE LICENCE FFESSM

- 1-Remplir la fiche d'inscription en document annexe l'enregistrer sous votre NOM prénom
- 2-Imprimer et faire remplir le model de CACI par votre médecin, le scanner et l'enregistrer sous votre NOM prénom
- 3-Fournir un scan de vos diplômes ou qualifications s'ils ne sont pas enregistrés auprès de la FFESSM.
- 4-Envoyer impérativement le tout par mail, 5 jours ouvrés avant votre plongée ou début de formation à inscription@plongeeaignenautique.fr
- 4- Effectuer le règlement selon les procédures du chapitre « EFFECTUER UN REGLEMENT »

2.2 PROCEDURE D'INSCRIPTION A UN STAGE

- 1- effectuer « **PROCÉDURE D'ADHÉSION et/ou DEMANDE DE LICENCE FFESSM**
- 2-Remplir la fiche de réservation de stage en document annexe et l'enregistrer sous votre NOM prénom
- 3-Envoyer impérativement le tout par mail, 5 jours ouvrés avant votre plongée ou début de formation à inscription@plongeeaignenautique.fr
- 4- Effectuer le règlement selon les procédures du chapitre « EFFECTUER UN REGLEMENT »

2.3 PROCEDURE D'INSCRIPTION A LA STATION de gonflage Oxygène, Hélium

La station Nitrox Trimix (Station NxTx) a pour vocation la mise à disposition de mélanges autre que l'air, **dans le cadre des sorties organisées par Plongée Aigle Nautique (PAN) pour ses adhérents** désireux d'améliorer confort et sécurité ou d'accéder à des plongées plus engagées.

Son utilisation est soumise à l'inscription, l'acceptation de son règlement intérieur et le règlement de la participation à son entretien

Fiche inscription nx he et Règlement intérieur station nx he en document annexe

[Retour menu](#)

3. EFFECTUER UN RÈGLEMENT

Nous vous encourageons à utiliser les outils de paiement numérique !

CHEQUE-VACANCE CONNECT

Contactez nous pour recevoir le QR code à scanner avec votre application

Pour les bénéficiaires de chèque vacance papier, vous trouverez les informations sur ANCV cheque-vacance connect en suivant ce lien

<https://cheque-vacances-connect.com/collaborateur/>



PAYPAL

Nom d'utilisateur PayPal;
@Plongeeaignautique
ou avec le lien suivant

<https://paypal.me/Plongeeaignautique>

ou par la demande que nous vous transmettrons via l'application

Dans type de paiement Choisir « Pour vos proches » pour ne pas payer de frais sinon ils vous seront imputés

dans « ajouter un message » nommez la transaction!



PAR VIREMENT

RIB en document annexe

Sur place durant les heures d'ouverture du bureau en dehors des sorties :

Par CB, chèque, espèce, et chèques-vacance papier.

Si vous avez besoin d'une facture veuillez la demander lors du paiement !

[Retour menu](#)

4. RESERVATION POUR LES SORTIES

Toutes les sorties organisées sont notées sur le calendrier du site, consultez le !

<http://plongeeaignautique.fr/planning-sorties-et-stages/>

Les réservations pour la journée soir ou dimanche doivent être faite au plus tard la veille midi

Pour les sorties la **journée du lundi au samedi** avec rdv à 8h00 et 12H00, au chef de base

Sms entre 7h00 et 18h00 au [06 75 79 13 12](tel:0675791312)

Pensez à indiquer votre nom, prénom, niveau de plongée

Réservation le soir

Pensez à prendre votre clé de portail et carte de membre pour faciliter le travail des référents

Lundi soir

Heure de RDV : 18H30

Départ Bateau : 19H00

Réservation par SMS avant
le Dimanche soir

auprès
d'Olivier [0660551207](tel:0660551207)

Mardi soir

Heure de RDV : 18H30

Départ Bateau : 19H00

Réservation par mail avant
lundi soir auprès de Maryline
PIERLOT, Patrick VIGIER

[Mail Patrick](mailto:Patrick@plongeeaignautique.fr) [Mail Maryline](mailto:Maryline@plongeeaignautique.fr)

Mercredi soir rdv 18h00

Heure de RDV : 18H00

Départ Bateau : 19H00

Réservation par SMS
avant le mardi soir

auprès de
Thomas [0687455143](tel:0687455143)

Jeudi soir

Heure de RDV : 18H00

Départ Bateau : 19H00

Réservation par SMS
avant le jeudi 12h00

auprès de
Christophe [0620194108](tel:0620194108)

Le dimanche se référer au calendrier du site

[Retour menu](#)

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Avec la licence FFESSM vous êtes assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels **dont vous seriez responsable vis à vis d'autrui.**

L'assurance complémentaire est une assurance optionnelle, mais **vivement conseillée pour se couvrir pour ses propres dommages corporels** (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié.

Vous êtes libre de vous rapprocher de tout conseil en assurance de votre choix susceptible de vous proposer des garanties adaptées à votre situation, ou de consulter les contrats qui ont été négociés par la FFESSM avec Axa Corporate Solutions et Axa Assistance par Lafont Assurances.

[Renseignez-vous sur le site de l'assureur de la FFESSM](#)

5.2 CREER SON COMPTE FFESSM

En créant votre compte sur le site de la FFESSM [ici](#) vous avez la possibilité de consulter vos informations enregistrées à la FFESSM **mais surtout de mettre à jour votre CACI et par le QR code de votre licence de l'avoir toujours avec vous!**

Retour menu

6. Participation aux frais de la plongée 2023/2024 au 01 septembre 2023

COTISATIONS *Les tarifs sont hors Cotisation, Licence*

Cotisation Membre actif	100,00 €
Cotisation Famille (à partir de la 2 ^{ème} personne)	90,00 €
Cotisation non plongeur (ne permet pas la pratique des activités)	30,00 €

LICENCES et Certification

Licence FFESSM - Adulte (+ 16 ans)	46,00 €
Licence FFESSM - Jeune (- 16 ans)	29,00 €
Licence FFESSM - Enfant (- 12 ans)	15,00 €
Licence FFESSM + CMAS passager	70,00 €
Certification FFESSM/CMAS	15,00 €

PLONGEES

Baptême individuel (à partir de 8 ans)	45,00 €
Plongée Exploration encadrée	28,00 €
Carte Exploration encadrée (11 plongées)	280,00 €
Plongée Exploration autonome	22,00 €
Carte Exploration Autonome (11 plongées)	220,00 €
Plongée Technique isolée (hors stage)	50,00 €

Nous consulter pour les tarifs « GROUPE »

FORMATIONS tarif avec certification comprise

Formations en mer (à partir de 2 plongeurs)

Plongeur Bronze, Argent (à partir de 8 ans) - Stage découverte, PE 12 m. (4 plongée)	195,00 €
Plongeur d'Or, Niveau 1, Plongeur Encadré 20 m. (8 plongées)	265,00 €
Plongeur Encadré 40 m. (8 plongées)	290,00 €
Plongeur Autonome 20 m. (8 plongées)	290,00 €
Plongeur Niveau 3 - sans RIFAP (20 plongées)	675,00 €

Formations Piscine

Niveau 1 (8 à 10 séances piscine)	Gratuit
Plongeur Encadré 40 m. - Plongeur Autonome 20 m. (5 séances piscine + 5 plongées mer)	205,00 €

FORMATIONS Cadres FFESSM hors frais FFESSM

Guide de Palanquée – Niveau 4 (20 plongées mer, Piscine et Théorie)	900,00 €
Examen Niveau 4 – Non membre	200,00 €
Examen Initiateur – Non membre	100,00 €

Autres FORMATIONS

Stage remise à niveau plongeur (pas de certification, 4 plongées)	180,00 €
RIFAP – Réaction Intervention Face Accident Plongée	75,00 €
NITROX Élémentaire (2 plongées + gaz + Théorie + prêt de matériel + certification)	130,00 €
NITROX Confirmé (4 plongées + gaz + Théorie + prêt de matériel + certification)	245,00 €

7. 7.DOCUMENTS ANNEXES

FICHE INSCRIPTION PAN et modèle de certif
FICHE RESERVATION STAGE
FICHE INSCRIPTION NX HE
REGLEMENT INTERIEUR STATION NX HE
RIB



Adhésion PAN.....€

Certificat médical/...../.....

Inscription à l'association

LES PARTIES GRISÉES SONT OBLIGATOIRES

Mr Mme

Nom :

Prénom

*Nom et prénom de naissance

Date de naissance : / / Numéro Licence : A-

*Lieu de naissance : Ville

Département

*Pays

*Pour les personnes nées à l'étranger noms et prénoms des parents

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse électronique :

Niveau de plongée :

Qualification(nitrox, bio, photo...) :

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement intérieur et je m'engage à respecter les articles 322-71 à 322-115 du Code du sport. Je règle la somme en paiement de mon adhésion pour l'année en cours, la durée de validité de la cotisation PAN est identique à la durée de validité de la licence sport loisir FFESSM du 15 septembre au 31 décembre de l'année civile suivante.

En tant que licencié(e), je reconnais avoir été informé(e) par le Club de la possibilité de souscrire une assurance « individuelle accident » ainsi que l'impose le Code du sport (*articles D321.1 à D321.4*) à tout groupement sportif.

PAN a toujours attaché une grande importance à la protection et confidentialité de votre vie privée et à la gestion de vos données conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles.

A cet égard, notre Politique de confidentialité des données personnelles vous permettra de comprendre quelles données à caractère personnel nous collectons et ce que nous en faisons, ainsi que les droits dont vous disposez et la manière dont vous pouvez les exercer.

Nous vous invitons à la consulter sur notre site dans la rubrique CNIL.

Au moment de la prise de licence, GP-N4, tous les niveaux d'enseignement quel que soit la commission reconnait être informés que leur honorabilité va être vérifiée par les services de l'état. Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(ée)

autorise mon enfant

à pratiquer la plongée subaquatique, Plongeur encadré 12 m à partir de 10 ans, Plongeur encadré 20 m à partir de 12 ans, Plongeur encadré 40 m à partir de 14 ans. Vous pouvez prendre connaissance des conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

A Nice le :

Signature

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,
médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :



FICHE RESERVATION STAGE

Mr Mme

Nom :

Prénom :

Objet : Réservation

Je fais suite par la présente à notre entretien et vous confirme que votre demande concernant l'organisation d'un Stage de plongée a bien été prise en considération.

La réservation porte sur un stage de plongée qui se déroulera à partir du
pour personnes.

Le prix par personne pour l'organisation et le déroulement de l'activité est de Euros
soit la somme globale de Euros.

Compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées, votre réservation ne sera effective qu'à compter de la réception par nos soins de :

- 50 % du prix global de la prestation ;
- Cette somme sera versée à titre d'arrhes et ne pourra dès lors vous être restituée dans l'hypothèse où vous souhaiteriez vous départir de votre réservation.*
- la fiche d'inscription ;
- le certificat médical ;

Je reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile concernant les modalités d'organisation du stage.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvain HUDRY

Lu et approuvé

Fait à le signature

Inscription Station de gonflage aux mélanges PAN

<h1>Année :</h1>			
Participation aux frais : 35,00 €			
Nom :		Prénom :	
Téléphone :			
Courriel :			
N° licence		Volontaire gonflage :	
Niveau de Plongée		Qualification	
J'ai lu et accepte le règlement intérieur de la Station NxTx			
Nice le :		Signature :	

Validé le :

Par :

Règlement Intérieur Station Nitrox-Trimix

1 Liminaire

La station Nitrox Trimix (Station NxTx) a pour vocation la mise à disposition de mélanges autre que l'air, dans le cadre des sorties organisées par Plongée Aigle Nautique (PAN) pour ses adhérents désireux d'améliorer confort et sécurité ou d'accéder à des plongées plus engagées.

La gestion de cette station est confiée à un ou plusieurs référents (Référent) désignés, parmi des volontaires, par le Comité Directeur (CoDir) pour les affaires courantes, les affaires exceptionnelles (Investissement, Sanctions, ...) restants de sa compétence.

Le présent règlement en définit les modalités de fonctionnement.

2 Participation aux frais (« Cotisation »)

L'accès aux prestations de la Station NxTx est soumis au versement annuel d'une cotisation, dont le montant est décidé annuellement par le CoDir. Le montant fait l'objet de l'annexe 1 (ex : 35,00 € pour 2018) et d'un affichage.

Sa durée de validité est consentie pour une année fédérale soit du 15/09/An au 31/12/An+1 pour l'année de cotisation An+1 (ex : Cotisation 2018 valide du 15/09/2017 au 31/12/2018)

Peuvent s'abonner les personnes physiques membres de PAN de qualification minimale Plongeur Nitrox (PN) ou en cours d'acquisition.

La demande est réalisée à l'aide du formulaire en annexe 2 et devient effective après validation par le Référent.

Une dérogation est accordée pour PAN dans le cadre des formations Nitrox avec mise à disposition de blocs collectifs (Pas de cotisation pour les élèves).

Dans le cadre d'Exploration avec mise à disposition des blocs collectifs, les bénéficiaires devront s'acquitter d'une participation individuelle définie annuellement par le codir.

La liste des abonnés de la Station NxTx fait l'objet de l'annexe 3. Cette dernière, révisable au gré des inscriptions, fait aussi l'objet d'un affichage.

3 Gonflage

La manipulation des gaz étant une opération délicate, seules les personnes mentionnées en annexe 3 comme « Gonfleur » sont autorisées à réaliser des opérations de gonflage.

Les Gonfleurs sont désignés par le Référent parmi les abonnés volontaires de la Station NxTx selon les critères minimum suivants :

- Plongeur Niveau 3 + Plongeur Nitrox Confirmé (PNC) (pour oxygène) ou Plongeur Trimix HélioX (PTH) (pour oxygène et hélium) ;
- Technicien en Inspection Visuelle (TIV) + PNC (pour oxygène) ou PTH (pour oxygène et hélium).



Les Gonfleurs veillent à la bonne utilisation des moyens de gonflage (fonctionnement en annexe 4 et affichage), à l'optimisation des B50 et la tenue de fiches de décompte Gaz B50 (annexe 5) et abonnés (annexe 6). Ils informent le

Référent en cas d'anomalie ou de niveau de gaz bas.

Deux méthodes de gonflage sont possibles, transfert par Lyre ou par Surpresseur :

- Lyre : Utilisation successive des B50 de pression croissante en commençant par celle aillant la plus faible pression immédiatement supérieure à celle du bloc à gonfler. Attention la numérotation présente sur les B50 n'est pas l'ordre d'utilisation mais utilisée pour le suivi des B50 ;
- Surpresseur : Utilisation de la B50 de pression la plus faible mais compatible du surpresseur (15 bar). Attention car le gaz « moteur » étant issu des tampons PAN il faut veiller à ne pas dégrader exagérément les capacités de gonflage de PAN.

Selon leur formation, deux niveaux d'habilitation peuvent être données aux Gonfleurs :

- Pour les gonflages par la méthode « Lyre » uniquement
- Pour les gonflages par les méthodes « Lyre » et « Surpresseur ».

Le choix de la ou des méthodes de gonflage doivent tenir compte de la pression résiduelle des B50 et du besoin réel en plongée tout en maximisant la sécurité des personnes et la préservation des matériels en :

- Optimisant l'utilisation des B50 ;
- Limitant les pressions oxygène au strict nécessaire ;
- Proposant des mélanges plus adaptés (ex : Nx70 en déco pour une plongée à l'air) ;
- ...

Un tableau d'aide à la décision est envisagé.

La tenue du décompte Gaz est le maillon essentiel à la bonne gestion de la Station NxTx. La règle est la suivante : le volume de Gaz facturé est celui qui sort des B50 donc la différence des pressions (avant et après puisage dans une B50), décimales comprises, lues sur le manomètre de la clarinette et multipliée par 50 et ce pour chaque B50 utilisée. Le Gonfleur veillera donc à la précision de ces mesures pour les reporter en décompte Gaz B50 Oxygène ou Hélium (annexe 5).

4 Forfait Gaz

L'achat d'une réserve de gaz est proposé aux abonnés sous forme de forfaits de base de 2 000 litres pour l'oxygène et de 1 000 litres pour l'hélium afin de limiter leur investissement. L'achat simultané de plusieurs forfaits est possible (ex : 3 X 2000 litres d'Oxygène).

La matérialisation de cet achat est réalisée par une fiche de décompte abonné (annexe 6) validée par le Référent.



Le partage d'une réserve de gaz entre deux abonnés est possible. Dans ce cas la fiche de décompte abonné porte les deux noms.

La réserve de gaz étant la propriété de l'abonné, celui-ci, sous réserve d'être à jour d'adhésion à PAN et de cotisation à la Station NxTx, peut la transférer à un autre abonné après en avoir informé le Référent ou en demander le remboursement. Les fiches de décompte abonné portent mention de ce transfert ou de ce remboursement.

Les prix des gaz font l'objet de l'annexe 1 (exemple pour 2018 : 0,02 €/l pour l'oxygène et 0,05 €/l pour l'hélium).

Compte tenu de la volatilité du prix des gaz, outre la révision tarifaire annuelle, le CoDir pourra décider à tout moment d'une remise à jour des tarifs.

Les gaz étant considérés séparément et le volume minimal des forfaits étant réduit, la validité de ceux-ci est limitée à la période de deux cotisations (un forfait acquit pendant la période de cotisation 2017 sera utilisable au plus tard le

31/12/2018). Au-delà et sauf achat d'un nouveau forfait sur le gaz considéré, la fiche de décompte abonné sera remise à zéro et archivée.

Le Gonfleur est chargé de la mise à jour de la fiche de décompte de l'abonné, le mieux en sa présence, les volumes devant être en conformité avec ceux de la fiche de décompte Gaz B50.

Sauf cas exceptionnel, les gaz sont délivrés sous réserve d'un compte créditeur pour le gaz considéré.

5 Sanctions

La Station NxTx est le bien de tous et l'utilisation des gaz mis à disposition n'est pas anodine aussi toutes actions nuisibles à la Station NxTx, donc à la collectivité, ou manquement à la sécurité seront sanctionnés par une suspension de l'indélicat en préalable à la décision du CoDir.

Validé par le CoDir le : 1T2019



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

PROVENCE COTE D AZUR

29/03/2017

C.A. NICE GAMBETTA

00659

Tel. 0489320920 Fax. 0493961700

Intitulé du Compte :ASSOC. PLONGEE AIGLE NAUTIQUE

50 BOULEVARD FRANCK PILATTE

06300 NICE

DOMICILIATION

Code établissement

19106

Code guichet

00659

Numéro de compte

43655061895

Clé RIB

38

IBAN (International Bank Account Number)

FR76

1910

6006

5943

6550

6189

538

Code BIC (Bank Identification Code) - Code **swift**:

AGRIFRPP891